



# SERIES 3×3 de l'Isère

## Règlement sportif

### Saison 2026-2027

#### ARTICLE 1 – LES SERIES 3×3 DE DÉPARTEMENT

Les « SERIES 3×3 de l'Isère » constituent une compétition de clubs 3×3 organisée par le Comité de l'Isère de Basket-Ball.

Ce championnat est ouvert à l'ensemble des clubs constitués en associations sportives et affiliés à la FFBB. Les ententes et les inter-équipes (CTC) ne sont pas autorisées.

Il est qualificatif pour les MASTERS 3×3 de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, pour les équipes évoluant en division « Compétition ».

#### ARTICLE 2 – TERRITORIALITÉ

Les SERIES 3×3 de l'Isère sont organisées par le Comité départemental de l'Isère.

Elles sont destinées aux clubs relevant du département de l'Isère, ainsi qu'aux clubs bénéficiant d'une autorisation spécifique délivrée par la Fédération Française de Basket-Ball.

#### ARTICLE 3 – CALENDRIER

Les SERIES 3×3 de l'Isère se déroulent sur trois journées (stops) et une journée playoffs pour la division « Compétition ».

Chaque stop est organisé sous la forme d'un tournoi regroupant l'ensemble des équipes présentes et donnant lieu à un classement.

Les dates sont communiquées en fonction des disponibilités des infrastructures.

#### ARTICLE 4 – FORMAT ET ORGANISATION

Un minimum de six équipes par catégorie est requis pour mettre en place une division. Aucune limite maximale n'est imposée.

Chaque stop donne lieu à un classement, avec attribution des points suivants :

	Nombre de points
Équipe vainqueur du stop	100
Équipe classée 2ème à l'issue du stop	80
Équipe classée 3ème à l'issue du stop	70
Équipe classée 4ème à l'issue du stop	60
Équipe classée 5ème à l'issue du stop	50
Équipe classée 6ème à l'issue du stop	45
Équipe classée 7ème à l'issue du stop	40
Équipe classée 8ème à l'issue du stop	35
Équipe classée 9ème à l'issue du stop	20
Équipe classée 10ème à l'issue du stop	18
Équipe classée 11ème à l'issue du stop	16
Équipe classée 12ème à l'issue du stop	14
Équipe classée 13ème à l'issue du stop	10
Équipe classée 14ème à l'issue du stop	9
Équipe classée 15ème à l'issue du stop	8
Équipe classée 16ème à l'issue du stop	7

Équipe classée 17ème à l'issue du stop	4
Équipe classée 18ème à l'issue du stop	3
Équipe classée 19ème à l'issue du stop	2
Équipe classée 20ème et plus à l'issue du stop	1

Le championnat 3×3 de l'Isère est ouvert aux catégories U13, U15, U18 et Seniors, filles et garçons.

Pour chaque catégorie, deux niveaux sont proposés : « Compétition » et « Loisirs ».

### **Le championnat est organisé en deux formules distinctes :**

#### **1. Le championnat « Loisirs »**

Le championnat « Loisirs » se déroule sous la forme de **trois stops**.

A l'issue du troisième stop, l'équipe ayant obtenu le plus grand nombre de points au classement général cumulé se verra attribuer le titre de **vainqueur 3×3 Isère loisirs** de sa catégorie.

Il n'y a **pas de playoffs** pour les catégories loisirs.

Aucune équipe évoluant en loisirs ne peut accéder aux MASTERS 3×3 de Ligue.

#### **2. Le championnat « Compétition »**

Le championnat se déroule en deux phases.

##### **Phase 1 : trois stops qualificatifs**

- Le championnat débute par trois stops qualificatifs.
- Lors des trois premiers stops, le classement général permet de composer les poules.
- À chaque stop, les équipes marquent des points de classement selon leurs résultats.
- Le cumul des points sur les trois stops permet d'établir le classement général.

##### **Phase 2 : playoffs du championnat 3×3 Isère**

A l'issue des trois stops, les six premières équipes du classement général de chaque catégorie sont qualifiées pour les playoffs du championnat 3×3 Isère.

Le cumul de points obtenus lors des trois stops permet :

- de déterminer les équipes qualifiées,
- d'attribuer les places au classement,
- de définir la composition des poules ou le positionnement dans le tableau final,
- d'établir l'ordre des rencontres en playoffs.

Le compteur des points des équipes est remis à zéro au début des playoffs.

En playoffs, deux poules de trois équipes sont constituées, en fonction du classement établi à l'issue des trois premiers stops.

##### **1. Phase de poules**

Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule.

##### **2. Phase finale**

A l'issue de la phase de poules, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule sont qualifiées pour les demi-finales.

Les demi-finales se déroulent comme suit :

- 1<sup>er</sup> de la poule A vs. 2<sup>ème</sup> de la poule B
- 1<sup>er</sup> de la poule B vs. 2<sup>ème</sup> de la poule A

En finale :

- Les vainqueurs des demi-finales disputent la finale.
- Les perdants des demi-finales peuvent disputer une rencontre pour la troisième place, si l'organisation le prévoit.

Une rencontre de classement opposant l'équipe classée 3<sup>e</sup> de la poule A à l'équipe classée 3<sup>e</sup> de la poule B sera organisée.

L'équipe qui remporte les playoffs est déclarée championne des Series 3×3 de l'Isère.

Les équipes championnes sont automatiquement qualifiées pour les MASTERS Régionaux. Les équipes classées 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lors des playoffs peuvent être repêchées sur décision de la Ligue.

## ARTICLE 5 – ÉQUIPES À ÉGALITÉ

En cas d'égalité au classement général, les équipes sont départagées selon :

1. Le nombre de finales gagnées
2. Le nombre de finales disputées
3. Le nombre de match gagnés sur l'ensemble des stops
4. Le nombre de points marqués sur l'ensemble des stops

## ARTICLE 6 – FINANCES

Les clubs doivent être en règle financièrement avec le Comité départemental de l'Isère.

Frais d'inscription pour la saison 2026/2027 :

- **20 euros par équipe**, quel que soit le nombre d'équipes engagées.

## ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS

Les engagements se font via le formulaire officiel communiqué.

- Un club peut engager plusieurs équipes et dans plusieurs catégories.
- Une équipe peut intégrer la compétition en cours de saison (zéro point pour les stops manqués).
- Aucun engagement possible après le stop n°2.

Chaque équipe choisit sa division :

- **Compétition (division 1)** : objectif de qualification pour les MASTERS 3×3 de Ligue.
- **Loisirs (Division 2)** : niveau loisirs/débutants.

Un changement de division est autorisé **une seule fois dans la saison**, les points ne sont pas conservés.

## ARTICLE 8 – CATÉGORIES

Les SERIES 3×3 de l'Isère sont proposées pour les catégories (masculines et féminines) suivantes :

Catégorie	Mixité	joueurs/euses né.e.s en...
U13	Autorisée	2014, 2015
U15	Autorisée	2012, 2013
U18	Interdite	2009, 2010, 2011
SENIORS	Interdite	2008 et avant

Le surclassement est soumis à validation médicale selon les règlements FFBB.

En U13 et U15, la mixité est tolérée. Dans ce cas, les équipes évoluent dans le tableau masculin.

## ARTICLE 9 – ROSTER ET CAPITAINE

Chaque équipe engagée dans la compétition est composée d'un roster de 3 joueurs.euses minimum et de 7 joueurs.euses maximum.

Un club peut, tout au long de la saison, ajouter des joueurs à son roster (sans en retirer) tant que celui-ci ne dépasse pas 7 joueurs.euses. Dès lors que le roster comporte 7 joueurs.euses, il devient définitif et ne peut plus être modifiable.

Un joueur ne peut appartenir qu'à un seul roster par catégorie d'âge.

Aucune modification du roster n'est possible entre le dernier stop des SERIES 3x3 de l'Isère et les MASTERS 3x3 de la Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Chaque équipe doit désigner un capitaine, garant du respect du présent règlement et responsable de sa bonne compréhension par l'ensemble des joueurs.

Lors de chaque stop, seuls 4 joueurs issus du roster peuvent participer aux rencontres, et doivent être désignés lors de la confirmation de la présence de l'équipe avant le début du tournoi.

Tous les joueurs doivent disposer d'un profil FIBA 3x3 valide et confirmé (adresse e-mail vérifiée) avant le début de la compétition.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un joueur du roster en cas de non-respect du présent règlement. Si le capitaine venait à être exclu, un nouveau capitaine devrait être désigné.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un joueur dont le profil FIBA 3x3 ne serait pas valide ou non confirmé.

## **ARTICLE 10 – LICENCES**

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB valide pour la saison en cours, avec le surclassement éventuel conforme aux règlements en vigueur.

Tout.e joueur.euse souhaitant évoluer avec un club autre que son club d'origine doit obligatoirement être titulaire d'une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), dans les conditions prévues par les règlements de la FFBB.

Un joueur ne pourra pas évoluer pour un autre club si son club d'origine est déjà engagé dans la même catégorie des SERIES 3x3 de l'Isère.

Tout.e joueur.euse doit obligatoirement se présenter au pointage en début de stop, muni(e) de sa licence FFBB valide.

En cas de non-présentation de la licence, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation du joueur/de la joueuse.

## **ARTICLE 11 – RÉFÉRENT CLUB 3x3**

Chaque club doit désigner un référent 3x3 lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes.

Le référent assure le lien entre le Comité départemental et son club, et est chargé du suivi de la compétition 3x3 pour l'ensemble des équipes engagées.

Il doit notamment veiller à ce que tous les joueurs inscrits sur les rosters disposent d'un profil FIBA 3x3 actif et confirmé (adresse électronique vérifiée) avant le début de la compétition.

Le référent club est responsable du comportement et de la tenue de ses joueurs lors des stops, sur et en dehors des terrains. Il doit s'assurer du respect des règles, des officiels, des adversaires et de l'ensemble des personnes présentes sur l'événement.

Le référent club peut être différent du capitaine d'équipe.

Capitaine d'équipe : chaque roster doit désigner un capitaine lors de son arrivée sur le stop et le signaler lors du pointage.

Le capitaine est l'interlocuteur privilégié de l'organisation et assure la liaison entre les organisateurs du stop et son équipe.

Il est responsable de la tenue et du comportement de son équipe, sur et en dehors du terrain, pendant toute la durée du stop.

Si le capitaine venait à être exclu, un nouveau capitaine devrait être désigné.

## ARTICLE 12 – LES ACTIONS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Le Comité départemental :

- Organise les stops.
- Gère les inscriptions.
- Trouve les sites d'accueil.
- Transmet les classements à la Ligue.

## ARTICLE 13 – ADAPTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le règlement officiel FFBB 3×3 s'applique avec adaptations :

- Match : 10 minutes ou 21 points.
- Prolongation : première équipe à 2 points.
- Coaching : interdit.
- Temps mort : 1 par équipe et par match (durée : 30 sec).
- Arc : 6,75 m.
- Ballon : officiel 3×3.

Gestion du chronomètre :

- Le chronomètre est en continu pendant la majeure partie de la rencontre.
- Il s'arrête uniquement dans les deux dernières minutes du match.
- Exception : en cas de ballon hors de portée ou nécessitant une interruption prolongée, les organisateurs ou les refs peuvent arrêter le jeu.
- Lors des finales (demi-finales et finales) le chronomètre de jeu est arrêté à chaque situation de ballon mort et de lancer-franc.
- Il est relancé :
  - Pendant un check-ball : quand le ballon est à la disposition du joueur attaquant après que le check-ball a été finalisé.
  - Après un lancer-franc réussi : quand la prochaine équipe en attaque prend possession du ballon.
  - Après un lancer-franc manqué et que le ballon continue à être vivant : quand le ballon touche ou est touché par n'importe quel joueur sur le terrain de jeu.

Le temps de jeu peut être ajusté par l'organisateur en fonction des contraintes logistiques.

## ARTICLE 14 – LIEUX ET HORAIRES

Les rencontres se déroulent dans des infrastructures homologuées.

Une mise en place pour chaque catégorie sur un créneau horaire, plus ou moins fixe sera mis en place en début de saison pour le premier stop et sera identique pour les stops suivants.

Chaque catégorie sera sur un créneau identique sur chaque stop, tout au long de la saison.

Les horaires sont définis selon les contraintes organisationnelles.

## ARTICLE 15 – REFS 3×3

Les refs sont les arbitres désignés par le référent 3×3 du Comité départemental et/ou du club recevant. Ils assurent le bon déroulement des rencontres dans le respect du règlement officiel 3×3.

S'il n'y a pas de chronomètre de tirs identifiés pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Peuvent exercer la fonction d'arbitre :

- Un arbitre départemental, régional ou national ;
- Un joueur ne participant pas à la rencontre, de préférence issu d'une autre poule ;
- Toute personne licenciée.

Sur certains stops, des formations d'arbitres peuvent être mises en place.

Les clubs ont la possibilité de faire venir leur école d'arbitrage, sous réserve d'en avoir informé au préalable les responsables de l'organisation et la Commission des Compétitions 3×3, afin de permettre une bonne coordination sur le stop.

Chaque équipe peut proposer un arbitre lors du stop, dans un objectif de participation collective et de bon déroulement de la compétition.

Le référent 3×3 du Comité encadre les refs et peut intervenir à leur demande en cas de difficulté.

## **ARTICLE 16 – MARQUEURS**

Les marqueurs assurent :

- Le chronomètre.
- Le score.
- Les fautes.

## **ARTICLE 17 – FORFAITS**

Une équipe qui déclare forfait se voit attribuer zéro point pour le stop concerné.

Forfait d'une équipe déclaré avant le dimanche 20h qui précède le stop : gratuit

Forfait d'une équipe déclaré après le dimanche 20h et avant le vendredi 12h qui précède le stop : 50 €

Forfait d'une équipe déclaré après le vendredi 12h qui précède le stop : 100 €

Forfait d'une équipe non déclaré : 150 €

Équipe arrivée après le début du premier match ou avec un effectif insuffisant : 150 €

Une équipe ayant perdu deux stops par forfait et/ou par pénalité sera déclarée forfait général. Les frais d'engagement restent acquis au Comité départemental.

## **ARTICLE 18 – RETARD**

Au-delà de 15 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra pas participer au stop et se verra attribuer zéro point au classement du stop.

## **ARTICLE 19 – PERTE PAR DÉFAUT**

Un match est déclaré perdu par défaut lorsqu'une équipe n'est plus en mesure de poursuivre la rencontre (effectif insuffisant, abandon, etc.).

### **Arrêt pour raisons de sécurité ou de comportement :**

Si le responsable de l'organisation, en lien avec son équipe d'encadrement (refs, référent 3×3), estime que le déroulement du match devient dangereux (jeu excessivement agressif, comportements inadaptés), ou que l'attitude des joueurs ne correspond pas à l'esprit du 3×3, il peut décider d'interrompre définitivement la rencontre.

### **Accumulation de fautes techniques de comportement :**

Un match peut également être arrêté si une équipe totalise au moins 5 fautes techniques liées à des comportements ou à des discussions inappropriées, notamment :

- contestations répétées des décisions d'arbitrage,
- propos déplacés ou irrespectueux,
- attitudes négatives ou provocatrices,
- toute communication ne respectant pas l'esprit du 3×3.

### **Conséquence :**

Dans ces cas, la rencontre est déclarée perdue par défaut pour l'équipe concernée.

En cas de perte de rencontre par défaut, l'équipe vainqueur doit choisir entre conserver son score tel qu'il est ou d'avoir la rencontre gagnée par forfait, alors le score sera de 0, dans tous les cas, enregistré pour l'équipe perdant par défaut. Au cas où l'équipe vainqueur choisit de gagner par forfait, le résultat de cette rencontre ne doit pas être pris en compte dans le calcul du score moyen de cette équipe.

Une équipe perdant par défaut de joueur ou par un forfait arrangé sera disqualifiée de la compétition.

## **ARTICLE 20 – EFFECTIF INSUFFISANT**

Une équipe doit être composée d'au minimum 3 joueurs.euses pour pouvoir participer à un stop des SERIES 3×3 de l'Isère.

### **Avant le début du stop :**

#### **En cours de stop :**

Si, à la suite d'une blessure ou d'un incident, une équipe se retrouve avec moins de 3 joueurs.euses avant le début d'une rencontre, elle ne pourra pas disputer le match concerné, qui sera alors déclaré perdu par défaut.

### **Pendant une rencontre :**

Si une équipe débute un match avec 3 joueurs.euses et se retrouve avec moins de 1 joueurs.euses aptes à jouer, la rencontre sera arrêtée et considérée comme perdue par défaut.

### **Remplacement de joueur :**

Aucun remplacement de joueur n'est autorisé en cours de stop. Les joueurs participant au stop doivent obligatoirement faire partie du roster validé et avoir été désignés en début de compétition.

## **ARTICLE 21 – DISCIPLINE**

Le championnat 3×3 repose sur les valeurs de respect, fair-play et de responsabilité collective. Tout comportement contraire à ces principes sera immédiatement sanctionné.

### **Comportements sanctionnables :**

Sont notamment considérés comme fautifs :

- contestations des décisions d'arbitrage,
- propos déplacés, insultants ou irrespectueux,
- gestes d'humeur, provocations ou attitudes agressives,
- comportements violents (physiques ou verbaux),
- toute attitude ne respectant pas l'esprit du 3×3.

### **Extension aux abords des terrains :**

Les comportements des joueurs et membres d'équipe sont sanctionnables sur et en dehors du terrain, y compris dans les gradins et aux abords des terrains.

Toute insulte, provocation ou comportement irrespectueux d'une équipe envers une autre équipe, les organisateurs (Comité ou club recevant), les officiels ou les supporters, avant, pendant ou après les rencontres, et ce même en dehors de l'aire de jeu, pourra faire l'objet de sanctions.

### **Sanctions immédiates pendant le stop :**

Selon la gravité des faits, les organisateurs (en lien avec les refs et le référent 3×3) peuvent décider :

- de l'exclusion du joueur pour le match,
- de l'exclusion du joueur pour le reste du stop,
- de la disqualification de l'équipe sur le stop.

### **Sanctions sportives :**

- Toute disqualification d'équipe entraîne l'arrêt de sa participation au stop et l'attribution de 0 point.
- Un joueur exclu pour comportement grave peut être interdit de participation aux stops suivants, après décision de la commission 3x3.

### **Procédure disciplinaire :**

Tout incident fait l'objet d'un rapport transmis à la Commission de discipline, qui pourra prononcer des sanctions complémentaires.

### **Principe de responsabilité :**

Le capitaine d'équipe et le référent club sont garants du comportement de leurs joueurs.

## **ARTICLE 22 – SANCTIONS**

Une sanction 5×5 s'applique aussi au 3×3 et inversement.

## **ARTICLE 23 – RÉCLAMATIONS**

Les réclamations doivent être faites immédiatement par le capitaine.  
Le référent statue immédiatement (décision définitive).

## **ARTICLE 24 – PARTICIPATION MULTI-CATÉGORIES ET MULTI-PRATIQUES**

Afin de garantir l'équité sportive et la protection des joueurs, les règles suivantes s'appliquent :

### **Catégorie U13 :**

Un joueur U13 ne peut évoluer que dans **une seule catégorie** au cours des SERIES 3×3 de l'Isère. Il ne peut en aucun cas participer à une autre catégorie, même sur un même week-end.

### **Catégorie U15 :**

Un joueur U15 est autorisé à participer à **deux rencontres sur un même week-end**, toutes pratiques confondues (**3×3 et 5×5**), à condition que ces rencontres concernent **sa catégorie d'âge**.

### **Catégorie U18 :**

Un joueur U18 peut être inscrit dans **deux équipes différentes**, sous réserve :

- d'évoluer dans **deux catégories distinctes**,
- de respecter l'ensemble des règles de participation.

Un joueur ne peut appartenir qu'à un seul roster.

## **ARTICLE 25 – CAS NON PRÉVUS**

Le Bureau du Comité tranche toute situation non prévue par le présent règlement.